



N/REF : NT/23/12/20

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

ARRETÉ DU MAIRE

N° P20/073

OBJET : Création de 2 arrêts minutes – Place Vival

LE MAIRE de la Ville de FIGEAC,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la voirie routière,

VU l'avis des Services Techniques,

VU l'avis de la Police Municipale,

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer le stationnement place Vival pour permettre la circulation des usagers, ainsi que l'accès à l'école Jean Moulin et qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions utiles propres à assurer le bon ordre et la sécurité publique,

-----ARRETE-----

Article 1 : Afin de faciliter l'accès à l'école Jean Moulin et aux commerces, deux emplacements de stationnement à durée limitée « arrêt minute » sont aménagés comme suit :

- Place Vival ⇒ 2 emplacements arrêt minute (limité à 15 minutes)
(Côté Nord de la place, au droit de la rue du 11 Novembre, dans le prolongement de l'emplacement PMR)

Article 2 : Cette réglementation sera applicable de manière permanente dès la mise en place de la signalisation correspondante par les Services Techniques Intercommunaux.

Article 3 : Une signalisation réglementaire sera mise en place afin d'informer les usagers sur les prescriptions du présent arrêté.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées suivant les dispositions légales en vigueur en cas de stationnement abusif.

Article 5 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A FIGEAC, le 05 JAN. 2021

LE MAIRE

André MELLINGER



COPIE : - Service à la Population
- ST Grand-Figeac
- La Dépêche du Midi
- Infos Municipales
- Figeac Cœur de Ville